

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 février 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S (procuration de BRUCHON D) - ALLIGIER J.C. (procuration de DENOLLY M) - BOUVERET M - FINAND F - ARGOUD Y – BALLESTA P – COZ L –ANTUNES N – LAMBERT C - OKOUMOUCHIAN G – PINGET M.C – POIPY L - ROUX G

Absents (excusés) : DENOLLY M – BRUCHON D

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclarations préalables

♦ M. LAURENT Pierre et Mme DESCHAUD Odile : réfection de la toiture et pose de deux vélux

Situation : 59, rue du bourg vieux

Le dossier sera transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

1.2 : Divers

♦ De nombreux travaux étant réalisés sans autorisation préalable, une information sera transmise aux acquéreurs de maisons pour les informer des règles à respecter à Revel-Tourdan et particulièrement de la nécessité de déposer une autorisation d'urbanisme lorsque des travaux sont réalisés.

POINT N°2 : C.C.A.S.

2.1 : Spectacle "Etre parents, mieux vaut en rire" par Erika Leclerc-Marceau

♦ Cette soirée spectacle a été très intéressante. Il est dommage qu'il n'y ait pas eu beaucoup de participants.

POINT N°3 : CULTURE - PATRIMOINE

3.1 : Mur du billier

♦ Les calades ne sont pas terminées et les galets devront être nettoyés. L'éclairage est opérationnel. Une partie du mur accessible au public côté site du Croton sera protégée par une végétalisation.

3.2 : Eglise de Revel

♦ Un point financier sera fait après réactualisation du devis de peinture par l'atelier JOUVE MALFATTO. Un chiffrage sera demandé pour la préservation de la « litre », ainsi qu'un essai de peinture pour déterminer la couleur à retenir. Une mise en concurrence simplifiée sera faite pour la partie maçonnerie et les travaux de peinture.

- ♦ La mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à M. POULAIN qui maintient un taux de 8% du montant réel des travaux.
- ♦ Eclairage de l'entrée de l'église : un lampadaire sera installé sur le mur du bâtiment OPAC pour éclairer le parvis.

3.3 : Aménagement de la place des Terreaux et du parc communal

- ♦ L'ouverture des plis suite à l'appel à concurrence est prévue le 10 février. Une visite sur site sera organisée pour les trois bureaux d'études retenus, en présence des élus et des représentants du CAUE. Elle sera suivie de leur audition pour qu'ils présentent leur méthodologie.

3.4 : Chantier Concordia

- ♦ Suite à la rencontre avec les élus de Pisieu, deux options sont possibles, soit un chantier « adultes », soit un chantier « ado » pour un coût de 3.000 € ou 1.500 €. Ce chantier se déroulerait du 8 au 29 juillet et pourrait être suivi par un encadrant technique.

3.5 : Cheminement piétonnier entre le parking du croton et le foyer rural

- ♦ Le dossier sera présenté à la conférence territoriale de juin en vue d'obtenir une subvention du Département.

POINT N°4 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 : Manifestation « la nuit des étoiles »

- ♦ Il paraît difficile d'organiser la manifestation annuelle « le jour de la nuit » le 8 octobre au regard des autres activités programmées. La commune pourrait par contre s'associer à la nuit des étoiles les 5, 6 et 7 août. Lionel POIPY prendra contact avec le club astronomie de St Maurice l'Exil.

4.2 : Mare pédagogique

- ♦ Une animation sera organisée par l'association nature vivante le 25 avril à la mare pédagogique.

4.3 : Déchets verts

- ♦ Le problème de la gestion des déchets verts a été évoqué en commission environnement de la CCTB.

POINT N°5 : ANIMATION

- ♦ L'animation du 4 juin 2016 « Leer en la Calle » sera présentée à Revel-Tourdan par l'association « Ephémère ».

POINT N°6 : LOGEMENTS SOCIAUX

- ♦ Le logement du rez-de-chaussée, grande rue, est à présent occupé.
- ♦ Une visite des autres logements rue du Billier est prévue avec l'OPAC pour examiner les travaux qui seraient nécessaires.

POINT N°7 : PERSONNEL COMMUNAL

- ◆ Un point est fait sur le travail confié au personnel technique, travaux au stabilisé, curage de fossés, nettoyage du mur du parc route des écoliers, etc...
- ◆ Michel MOIROUD a suivi une formation « habilitation électrique ». Il sera nécessaire d'acheter du matériel pour qu'il puisse intervenir pour les petits travaux d'électricité. Il est également inscrit à la formation biocide qui lui permettra d'acheter les produits adaptés aux divers traitements.
- ◆ Du matériel devra être acheté suite à l'étude ergonomique du SAMETH et il est souhaitable d'équiper les employés du service technique de vêtements fluorescents pour leur sécurité.

POINT N°8 : BATIMENTS

8.1 : Accessibilité des bâtiments communaux

- ◆ Pour remplir les conditions imposées par la loi en matière de mise en accessibilité des bâtiments communaux et lieux ouverts au public, un programme de travaux de 16.605 € HT sera inscrit au budget 2016, de 17.910 € HT en 2017 et de 71.195 € en 2018.

POINT N°9 DIVERS

9.1 : Illuminations

- ◆ La dépose des illuminations a été faite par la société CITEOS. Ces illuminations ont été très appréciées. Il est envisagé de les étoffer pour l'hiver prochain.

9.2 : transfert des animaux errants à la SPA

- ◆ Une convention est conclue avec l'association DAKTARI de Marcilloles pour le transfert des animaux errants à la SPA de Renage.

POINT N°10 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES

10.1 : Conseil communautaire du 25 janvier 2016

Points abordés

- ◆ Culture - patrimoine
 - appels à projets culture et patrimoine pour l'année 2016
 - culture – livre Carlos BOSSOUVI
- ◆ Bâtiments
 - gendarmerie – point d'avancement des travaux
- ◆ Tourisme
 - camping – bilan de la saison 2015
- ◆ Administration générale
 - fusion - amendement
 - désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau
 - convocation des conseils communautaires
 - plannings des bureaux et conseils communautaires

♦ Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD